

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2577

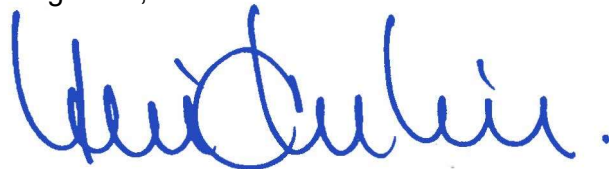
AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que lors de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2577 intitulé :

« Concernant une modification du Règlement n° 2478 « Concernant le traitement des élus » afin d'actualiser la rémunération de base annuelle des membres du conseil, autre que le maire, et de prévoir une rémunération mensuelle additionnelle au membre du conseil nommé maire suppléant ou président d'une commission »

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 23^e jour d'avril 2024.

Le greffier,



René Chevalier